

elles ont de l'importance pour moi. Lors de la Confédération, le chiffre relatif au commerce par habitant était de \$35 en Ontario. Il s'agit des données concernant le commerce interprovincial qu'on établissait à cette époque. On n'en établit plus, mais elles nous fournissent des points de comparaison. Chose étonnante, au Nouveau-Brunswick, le commerce s'élevait à \$56 par habitant. Cela donnera aux députés une idée de l'orientation qu'a prise le commerce depuis ce temps. Les dernières données concernant le revenu des particuliers indiquent qu'il était de \$804 dans les provinces Maritimes et de \$1,409 en Ontario.

L'exposé de la situation économique des provinces Maritimes n'est pas complet, monsieur l'Orateur, s'il ne tient pas compte des problèmes de l'heure. Le premier qui me vient à l'esprit est celui du chômage. A Saint-Jean, il y avait 2,600 chômeurs au temps de Noël; il y en avait 3,400 lors de notre débat sur le chômage et il y en a actuellement 4,200. En d'autres termes, le point culminant n'est pas encore atteint à Saint-Jean, même si la tendance peut différer en certaines régions du pays. La construction a été lente à se réveiller et il faudra quelque temps avant de constater des améliorations dans ce domaine.

A Marysville, la situation laisse encore à désirer; il y a encore 385 chômeurs d'après le *Gleaner* de Fredericton, numéro du 21 avril. A Moncton, le National-Canadien a renvoyé soixante-sept employés. La courte saison de fermeture du port de Montréal a nui à Halifax et à Saint-Jean. L'autre jour, j'ai vu qu'un groupe ouvrier digne de foi estimait à 20 p. 100 le chômage dans les provinces Maritimes, alors qu'il n'est que de 11 p. 100 pour le Canada.

Avant d'abandonner le sujet de la situation économique des provinces Maritimes, j'aimerais citer un extrait du *Globe and Mail* de Toronto, numéro du 17 juillet 1953. Il s'agit d'un article intitulé: "Les enfants adoptifs du Canada". Il se recommande très hautement comme une très juste appréciation de la situation dans les provinces Maritimes. Le sous-titre est ainsi conçu: "Les provinces Maritimes comptent trop sur Ottawa". L'article en question est de la plume de M. Richard J. Needham:

Toutefois, c'est un fait que l'économie de la région...

Il s'agit des provinces Maritimes.

...n'est pas saine, que les salaires et, par conséquent, le niveau d'existence sont sensiblement inférieurs à la moyenne nationale, que, suivant une expression employée il y a un an par le rédacteur financier du *Star* de Toronto, une sorte de rideau de fer économique sépare les Maritimes du reste du Canada. Le fait demeure que, malgré tout l'ar-

gent qu'Ottawa a versé dans les provinces Maritimes depuis la Confédération, elles doivent encore lamentablement compter sur lui.

Je laisse aux réflexions des honorables députés cette statistique relative à la situation économique des provinces Maritimes. Je défie qui que ce soit de me montrer que nous arrivons à tenir le coup là-bas; je serais heureux qu'on le fasse.

La deuxième question qui me vient à l'esprit a trait à nos prétendus droits des Maritimes. La question est étudiée à fond dans le rapport de la Commission royale chargée d'enquêter sur les revendications des Maritimes, communément appelé rapport Duncan. La commission présidée par sir Andrew Rae Duncan a siégé en 1926. Selon moi les conclusions en sont encore valides aujourd'hui. Peut-être les propositions intéressant l'avenir ont-elles changé un peu, mais l'analyse complète de la situation vaut encore. Je recommande la lecture de ce rapport à tous ceux qu'intéresse la situation dans les provinces Maritimes. On y traite plusieurs de ces réclamations précises.

J'aimerais évoquer quatre de ces réclamations. L'honorable représentant de Royal (M. Brooks) a exposé de façon assez détaillée, cet après-midi, les subventions actuelles. Il a parlé des réclamations auxquelles nous, des Maritimes, croyons avoir droit, étant donné les accroissements de territoire accordés au Manitoba, à l'Ontario et au Québec. Des ententes ont été originairement conclues au moment de la Confédération, je veux parler ici des contrats écrits et verbaux. Avant la signature du contrat, il y avait eu, avec les provinces Maritimes, une entente selon laquelle, vu qu'il ne leur était pas possible d'étendre leurs frontières, elles pourraient partager les territoires du Nord dont bénéficiaient les provinces que j'ai mentionnées. On y traite cette question très à fond; peut-être les honorables députés peuvent-ils devenir les résultats à cet égard.

Puis, pour ce qui est de la location de domaines fiscaux, qu'il me soit permis de dire que j'ai des vues bien arrêtées sur la façon dont le premier ministre (M. St-Laurent) a abordé la question lorsqu'il était à Saint-Jean, au cours de la campagne électorale de l'an dernier. On a dit que le gouvernement d'Ottawa voulait se montrer très généreux envers les provinces Maritimes, en ce qui a trait à la location de domaines fiscaux, étant donné qu'on croyait que nous avions droit à une partie des fonds, puisque le siège de nos importantes sociétés se trouve dans le centre du pays. Voilà bien ce à quoi nous nous opposons. Nous voulons absolument que certains sièges sociaux se trouvent chez nous,